

---

**RÉSOLUTION 2014-CX622-08.01-R4021**

relative à la nomination d'un directeur des Services de l'approvisionnement et de l'imprimerie

---

*Adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec à Trois-Rivières lors de la 622<sup>e</sup> réunion (ordinaire) tenue le 24 mars 2014.*

CONSIDÉRANT les articles 17 b), 40 et 42 a) et b) de la Loi sur l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 6.4 et 6.5 du Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 5.3 f) du Règlement no 1 – Règlement de régie interne de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT le Règlement no 3 « L'organisation administrative de l'Université du Québec à Trois-Rivières »;

CONSIDÉRANT le Règlement concernant les concours pour l'engagement du personnel non enseignant (2005-CA498-06-R4948 M, 25 avril 2005);

CONSIDÉRANT le Protocole établissant les conditions de travail des cadres de l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 2002-CA473-18-R4573, 25 novembre 2002);

CONSIDÉRANT la résolution 2013-CX614-04-R3955 (28 octobre 2013) relative à la nomination de madame Lucie Lamothe, alors directrice des Services de l'approvisionnement et de l'imprimerie, au poste d'adjoint au vice-recteur à l'administration et aux finances, créant ainsi une vacance au poste de directeur des Services de l'approvisionnement et de l'imprimerie;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-CX614-05-R3956 (28 octobre 2013) relative à la modification de la description de fonctions du poste de directeur des Services de l'approvisionnement et de l'imprimerie et à la nomination des membres du comité de sélection pour le choix de ce directeur;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-CX615-08.03-R3970 (4 novembre 2013) relative à la nomination de monsieur Serge Bourgouin à titre de directeur des Services de l'approvisionnement et de l'imprimerie par intérim, et ce, jusqu'à la nomination du titulaire de ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :**

- 1° de nommer monsieur Serge Bourgouin à titre de directeur des Services de l'approvisionnement et de l'imprimerie;
- 2° de mandater le vice-recteur aux ressources humaines par intérim pour fixer la date d'entrée en fonction, les conditions de travail et la rémunération du directeur des Services de l'approvisionnement et de l'imprimerie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Original signé par :

---

Marie-Claude Masson, conseillère juridique pour  
André Gabias, secrétaire général